

Clause 18: This amendment would add the underlined cross-references.

Clause 19: This amendment would add the underlined cross-references.

Clause 20: New. This amendment would extend the range of territorial divisions in which prosecutions for offences under the *Combines Investigation Act* could be brought.

Article 19 du bill: Cette modification a pour objet d'ajouter les renvois soulignés.

Article 20 du bill: Nouveau. Cette modification élargirait le choix de circonscriptions territoriales où peuvent être intentées les poursuites relatives à des infractions prévues par la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*.

Article 20 du bill: Nouveau. Cette modification élargirait le choix de circonscriptions territoriales où peuvent être intentées les poursuites relatives à des infractions prévues par la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions*.